

PV de l'Assemblée générale de l'association Sur le fil
Jeudi 8 décembre 2022 - 19h30
CO l'Acore à Thônex

Message de bienvenue du président, Roger Ganière, à cette 1^{er} Assemblée Générale de l'association Sur le fil. Il excuse notre trésorière, Corinne Regali, qui vient de subir une intervention chirurgicale et qui nous salue toutes et tous. Il excuse également Camille Regali, Catherine Berger, Naïma Hamdan, Sophie Bluteau Blin, Laurel Dubrule, Thierry Cherf et Rebecca Husistein.

Sont présents : Roger Ganière, Edith Grzelak, Caroline Brodier, Federico Nunez, Isabelle Ganière, Capucine et Pierre Ratajski, Aristeia Pialopoulos, Michael Lew.

Le président : « Le 25 novembre 2022, vous avez été informés que l'ordre du jour et le PV de l'assemblée constitutive du 16 septembre 2021 se trouvaient sur notre site sous la rubrique activités ».

Acceptez-vous l'ordre du jour de cette assemblée ?

Résultat du vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nombre de présents : 9

1. Approbation du PV de l'assemblée constitutive du 16.09.2021

Approuvez-vous le procès-verbal du 16 septembre 2021 ?

Résultat du vote : 8 oui sur 9 (1 abstention d'un membre qui n'a pas lu le PV du 16 septembre 2021)

2. Rapport du Président

Durant cette année,

Le comité :

- S'est réuni à 8 reprises.
- A représenté l'association à la Journée des proches aidants d'octobre 2021.
- A été invité le 12 novembre 2021 par Madame Julie Desrosiers à la Haute École de Santé de Lausanne pour présenter l'association lors d'une réunion d'ergothérapeutes. Madame Desrosiers nous a offert la totalité des droits d'auteur sur ses livres vendus ce soir-là.
- A organisé une rencontre à l'Acore le 3 mars 2022 avec Madame Julie Desrosiers qui nous a présenté son dernier livre « Y'a comme un vide en moi » et a donné une conférence à propos de l'état actuel de la recherche sur les troubles des émotions.
- A organisé le 2 juin 2022 une conférence avec Karen Dieben et Sophie Blin qui ont parlé de « la thérapie basée sur la mentalisation », thérapie qui commence à s'implanter dans le monde francophone pour le traitement du trouble de la personnalité borderline.
- A organisé le 22 septembre 2022 une conférence avec le Professeur Nader Perroud qui a abordé le thème du lien entre TDAH et Borderline, facteurs de risques et comorbidités. Les slides de la soirée se trouvent sur notre site à la rubrique documents.
- A proposé deux dates pour le groupe de parole, intitulé « Au fil des mots », le premier groupe a dû être annulé car les animateurs avaient le Covid, le second s'est déroulé au restaurant La Bise.
- Maintient le lien avec Connexion Familiales Versailles, (Bernard Le Mercier), lien francophone de Connexion Familiales et organisateur des cours de degré 2, le degré 1 étant le cours que nous avons suivi au TRE.

- A demandé et obtenu, moyennant deux modifications de nos statuts (point 5 de l'ordre du jour) l'exonération fiscale pour notre association, les dons sont donc déductibles.

Par ailleurs, notre Vice-Présidente Edith et sa fille Emma ont accepté de donner une interview passée au téléjournal de la TSR1 le 24 août 2022, 5 min de projection (après 60 min de tournage) avec la journaliste Camille Ribolet. Malheureusement aucune mention de l'association malgré notre demande.

Visibilité :

- Des flyers ont été créés pour faire connaître l'association. Les illustrations pleines de finesse de ce présentatif, sont de l'artiste Talie Humeau, fille de Caroline Brodier, membre du comité. La maquette nous a été offerte par l'entreprise HSO de Monsieur Masciullo.
- Visibilité numérique : Le site « Sur le fil » a été créé avec l'aide de la conceptrice Françoise Roten, la participation du TRE pour le texte « Être borderline » et de Talie Humeau pour les illustrations.
- Notre boîte mail surlefil21@gmail.com et le WhatsApp *Sur le fil* pour les informations pratiques de la vie de l'association.

Après quelques difficultés à trouver des locaux, nous remercions la Direction du CO l'Acore de nous prêter une salle ainsi qu'aux propriétaires du restaurant La Bise de mettre leur établissement à disposition.

3. Rapport de la Trésorière

Genève, le 8 décembre 2022

RAPPORT DE LA TRESORIERE

L'association Sur le fil a été créée le 16 septembre 2021 et son compte auprès de la Poste a été ouvert début novembre de la même année.

Le bilan comptable a donc été effectué du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

La somme des **dépenses** pour cette période se monte à **Fr. 947.20** et se décompose comme suit :

Frais gestion compte postal	Frs	65.00
Frais site internet	Frs	166.45
Achats divers pour manifestations (boissons, nourriture)	Frs	246.50
Frais administratifs (flyers)	Frs	269.25
Bons pour livres en remerciements	Frs	200.00

Toujours pour cette même période, les **recettes** se montent à **Fr. 3'070.-**, dont Fr. 1'000.- de cotisations et Fr.2'070.- de généreux donateurs.

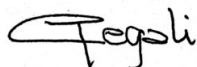
Le solde du compte au 31 octobre 2022 se monte donc à Fr. 2'122.80.

Les pièces justificatives et le bilan sont évidemment à votre disposition, sur demande, et conformément aux statuts de l'association (article 16) ; Monsieur Federico Nunez, vérificateur des comptes a effectué le contrôle annuel. Je le remercie chaleureusement pour ce travail et pour le temps qu'il y a consacré.

Nous proposons de garder les cotisations au même montant pour l'année 2023, soit Fr. 50.- par famille.

Je reste à disposition de chacune et chacun de nos membres pour toute information supplémentaire désirée.

Je vous remercie pour votre fidélité à l'association Sur le fil et profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et tous de magnifiques Fêtes de fin d'année.



Corinne Regali , trésorière

4. Rapport du Vérificateur des comptes et approbation des comptes

Monsieur Federico Nunez, vérificateur des comptes, donne son rapport à l'écrit (voir annexe 1) et à l'oral. Il recommande d'approuver les comptes.

Acceptez-vous les comptes du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, en donnant décharge à la Trésorière et au Comité ?

Résultat du vote : ils sont acceptés à l'unanimité

5. Modification des statuts à la demande de l'Administration fiscale cantonale afin d'obtenir les exonérations fiscales fédérale, cantonale et communale.

L'Administration fiscale demande de modifier les articles 11 et 18:

Article 11 (Comité) ajout :

L'Article 11 devient :

L'Association est dirigée par un Comité élu pour 2 ans, ses Membres sont rééligibles. Le Comité décide lui-même de la répartition des fonctions de Président.e, Vice-Président.e, Secrétaire et Trésorier.e. Il compte 5 Membres au minimum et 10 au maximum. Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.

D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles.

Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.

Article 18 (Dissolution) modification :

L'article 18 devient :

En cas de dissolution de l'Association, celle-ci sera régie par les dispositions du Code Civil. Si, lors de la liquidation de la fortune, il subsiste un solde actif, ce solde sera entièrement attribué à une autre institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à l'association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

Acceptez-vous ces deux modifications ?

Résultat du vote : ils sont acceptés à l'unanimité

6. Projets pour 2023

- Augmenter le nombre de membres en informant par courrier tous les participants aux cours de Connexions Familiales.
- Organiser au mois de septembre 2023 d'une grande conférence sur le trouble borderline pour les professionnels de la santé et de l'enseignement dans le cadre des HUG avec l'aide du Professeur Nader Perroud.
- Créer des liens avec les groupes Connexions Familiales des cantons romands.
- Continuer nos rendez-vous habituels. Nous avons prévu pour le 1^{er} semestre 2023 :
 - Une conférence le 9 février 2023 de Madame Séphora Martin qui nous donnera quelques clés concernant la gestion de nos émotions.
 - Un groupe de parole le 3 avril 2023.
 - Une probable intervention de Karen Dieben et Sophie Blin fin mai, début juin.
 - Le calendrier parviendra aux membres à la mi-janvier.

7. Divers et questions

Les personnes qui souhaitent soumettre des idées au comité peuvent le faire par courriel sur l'adresse de l'association.

Annexe 1 :

Federico Nunez
Pl. du Manoir 20
1223 Cologny

Association "Sur le Fil"
Chemin des Bûcherons 82
1234 Veyrier

Genève, le 5 décembre 2022

Concerne: Vérification des comptes de l'association "Sur le Fil" pour la période du 1 novembre 2021 au 31 Octobre 2022

Conformément au mandat qui m'a été confié lors de l'Assemblée générale tenue le 16 septembre 2021, j'ai procédé à la vérification des comptes pour la période du 1 novembre 2021 au 31 Octobre 2022.

Madame Corinne Regali m'a remis le rapport d'activité et les pièces justificatives pour la période susmentionnée.

Par mon contrôle, je confirme que:

- les comptes sont tenus avec soin et exactitude;
- les chiffres du compte de résultat/bilan ainsi que le solde du compte bancaire correspondent aux justificatifs présentés;

En conclusion, sur la base des informations qui m'ont été transmises, je recommande d'approuver les comptes.

Cordialement,



Federico Nunez